

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué.e.s de Coriolis Infrastructures du 22.12.22

Budget de fonctionnement et d'investissement 2023

1. Introduction

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures, le budget est désormais composé de deux parties : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts).

2. Budget de fonctionnement 2023

2.1 Préambule

Lors de la séance du 28.09.22, le Comité de direction a décidé de demander aux communes-membres Fr. 32.50 par habitant au titre de la participation annuelle des communes membres. Cette décision est notamment justifiée au vu des incertitudes liées à l'apport du Casino de Fribourg, mais également du contexte mondial. Par ailleurs, le comité entend poursuivre son fort engagement en faveur du milieu culturel. Le montant total de cet apport communal s'élève ainsi à un total de Fr. 1'994'557.50.

Cette décision a été communiquée aux communes dans le délai usuel au 15 octobre passé (art. 14 des statuts).

2.2 Charges - commentaires

- Coriolis Infrastructures ne prend en charge que les primes ECAB des deux salles de spectacles.
- Il n'est pas prévu une attribution au fonds de rénovation en 2023.
- La prise en charge des frais de maintenance courante de la Fondation Equilibre et Nuithonie – FEN – se monte annuellement à Fr. 45'000.- (à savoir un forfait de 15'000.- pour Nuithonie et de 30'000.- pour Equilibre).
- Le remboursement du prêt lié à l'enveloppe de la salle Mummenschanz a lieu en 2023, pour un montant unique de Fr. 500'000.- ; le remboursement des travaux d'optimisation d'Equilibre s'est quant à lui terminé en 2022.
- La subvention de la FEN s'élève à Fr. 2'075'000.- et la participation au renouvellement de l'équipement d'exploitation de la FEN à Fr. 70'000.- selon les nouvelles modalités du Mandat de prestations 22-24.
- La participation pour les autres infrastructures se monte à Fr. 166'000.-. En effet, suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures, l'association de communes peut intervenir en finançant des investissements pour les infrastructures de son périmètre géographique (art. 2, al. 2, let. c) des statuts).
- Un montant de Fr. 30'000.- est prévu pour CULTURE2030, permettant de répondre aux buts de Coriolis Infrastructures (2e alinéa lettre c de l'article 2 des statuts).

Le total des charges s'élève ainsi à **Fr. 3'094'500.-**.

2.3 Recettes - commentaires

- La participation des communes pour 2023 est de Fr. 32.50 par habitant.
- La Commune d'Avry a décidé de ne plus verser sa participation de Fr. 10'000.-.
- L'apport du Casino espéré est de Fr. 1'100'000.-, sur la base des dernières informations reçues de son directeur.

Le total des recettes s'élève ainsi à **Fr. 3'094'557.50**.

Le budget de fonctionnement proposé présente un résultat positif de Fr. 57.50.

3. Budget d'investissement 2023

3.1 Préambule

Suite à l'entrée en vigueur du Mandat de prestations 2022-2024 de la Fondation Equilibre et Nuithonie au 1^{er} janvier 2022, une nouvelle procédure a été mise en place pour la surveillance et l'entretien des infrastructures.

Les frais de rénovation mentionnés dans le budget d'investissement 2023 se basent sur un nouveau document de planification commun aux deux communes siège, à l'horizon 2031. Ce document permet aux Services techniques des communes siège, en collaboration avec les administrations de deux théâtres, de planifier les travaux et investissements à réaliser sur les deux infrastructures de 2021 à 2031.

Ces investissements sont financés par le Fonds de rénovation.

3.2 Investissements Equilibre et Nuithonie - 2023

En 2023, les frais de rénovation proposés pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à un **total de Fr. 135'500.-**.

Ils sont détaillés comme suit, selon devis TTC :

Equilibre

| | | |
|--|------------|------------------|
| 1. Remplacement des têtes de détection incendie | CHF | 36'000.00 |
| 2. Peinture mur d'accueil de Fribourg tourisme et région | CHF | 6'000.00 |
| Total Equilibre | CHF | 42'000.00 |

Nuithonie

| | | |
|--|------------|------------------|
| 1. Administration : | | |
| Pose d'un clapet anti-retour sur la ventilation de l'ascenseur | CHF | 4'000.00 |
| Remplacement de la porte coulissante par une porte battante | CHF | 3'500.00 |
| 2. Amélioration ventilation studio et salle d'exposition | CHF | 32'000.00 |
| 3. Automatisation ouverture ouvrants avec installation sonde température | CHF | 30'000.00 |
| 4. Réfection sol asphalte WC et bar Le Souffleur | CHF | 6'000.00 |
| 5. Remplacement éclairage des loges | CHF | 18'000.00 |
| Total Nuithonie | CHF | 93'500.00 |

| | | |
|---|------------|-------------------|
| Montant total 2023 subventionné par Coriolis Infrastructures | CHF | 135'500.00 |
|---|------------|-------------------|

3.3 Fonds de rénovation

Si tous les investissements sont réalisés en 2023, en fonction des décisions à venir sur les comptes 2022 et 2023, le fonds de rénovation au 31.12.2023 pourrait s'élever à Fr. 459'482.15.

4. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- Accepter le budget de fonctionnement 2023 tel que proposé.
- Accepter le budget d'investissement 2023 tel que proposé.

Coriolis Infrastructures

Lise-Marie Graden



Présidente

Natacha Roos



Gestionnaire du Fonds

Annexe : budget de fonctionnement et d'investissement 2023